

DECRET N° 2001-496 DU 22 NOVEMBRE 2001

Portant nomination de Conseillers Techniques
au cabinet civil du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République
du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions
et fonctionnement du cabinet civil du Président République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 octobre 2001 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Conseiller
Technique du Président de la République respectivement dans les domaines de
compétence ci-après :

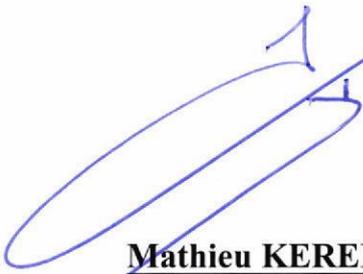
- Conseiller Technique au Tourisme : Monsieur Jean CODO

- Conseiller Technique à la Communication : Monsieur Denis BABAEKPA

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié, communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 22 novembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAEE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES
2 JO 1.-